



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mai 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h55.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU (suppléant de M. Alain PARIS) (à partir du 3.1) Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 2.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 0.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 3.1), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.3), M. Yannick POUJET (à partir du 3.6), Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.1), Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 3.1) Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 3.1) Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirole : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferland-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 3.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) Osselle-Routelle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thisse : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 4.2) Vaire-Arcier : M. André RUBRECHT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Marie ZEHAF Bousières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Noironte : M. Bernard MADOUX Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Torpes : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 3.1), T. BIZE (à partir du 3.1), N. BODIN, P. BONNET, ML DALPHIN (à partir du 2.2), D. DARD, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, J. GROSPERRIN (à partir du 0.3), T. MORTON, D. POISSENOT, A. POULIN, R. REBRAB, K. ROCHDI, M. SEBBAH, R. STAHL, M. ZEHAF, H. TRUDET, JY. PRALON, D. JACQUIN

Mandataires : C. THIEBAUT (à partir du 3.1), S. JOLY (à partir du 3.1), M. LOYAT, C. WERTHE, S. PESEUX (à partir du 2.2), C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. WANLIN, L. FAGAUT (à partir du 0.3), P. BONTEMPS, AS. ANDRIANTAVY, F. PRESSE, YM. DAHOUI, D. SCHAUSS, M. OMOURI, C. CAULET, B. FALCINELLA, Y. DELARUE, E. DUMONT, JL. FOUSSERET

Délibération n°2016/003204

Rapport n°4.1 - Etude « Diagnostic du territoire » préalable à la prise de compétence GEMAPI - Modification du plan de financement et demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

**Etude « Diagnostic du territoire » préalable à la prise de compétence GEMAPI -
Modification du plan de financement et demande de subvention
à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**

Rapporteur : Daniel HUOT, Conseiller communautaire délégué
Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2016 « Biodiversité »	Montant prévu au BP : 80 000 € Montant de l'opération : 78 000 €

Résumé :

Le Conseil de Communauté du 18 février 2016 a validé le plan de financement de l'étude-diagnostic du territoire, préalable à la prise de compétence GEMAPI, pour laquelle l'aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée (AERMC) est sollicitée.

Par ailleurs, au terme de l'inventaire technique, une étude juridique sera lancée, afin de disposer des éléments nécessaires pour la mise en œuvre de la nouvelle compétence au 1^{er} janvier 2018.

Suite à une récente rencontre avec l'Agence de l'eau, cette étude juridique peut également être prise en compte dans les montants subventionnables.

Le présent rapport a pour objet de modifier le plan de financement des études préalables à la prise de compétence GEMAPI.

I. Rappel de la démarche engagée

Dans le cadre des réflexions préalables à la prise de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), une étude diagnostic du territoire est réalisée pour connaître les actions mises en œuvre, les différents gestionnaires et déterminer les investissements nécessaires à l'exercice de la compétence. Le Conseil de Communauté du 18 février dernier a validé le plan de financement de cette étude, pour laquelle une aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse sera sollicitée.

Rappel du plan de financement initialement prévu :

Base de travail : intervention de l'Agence de l'eau RMC à hauteur de 50 %

DEPENSES EN € TTC	Réalisation de l'étude		30 000 €
	Suivi de l'étude (salaires chargée de missions, secrétariat, finances, juridique, commande publique, encadrement)	1,2 ETP à 50 % sur 6 mois	21 100 €
TOTAL DEPENSES			51 100 €
RECETTES EN € TTC	Fonds propres	50 %	25 550 €
	Subvention Agence de l'eau RMC	50 %	25 550 €
TOTAL RECETTES			51 100 €

Base de travail : intervention de l'Agence de l'eau RMC à hauteur de 80 %

DEPENSES EN € TTC	Réalisation de l'étude		30 000 €
	Suivi de l'étude (salaires chargée de missions, secrétariat, finances, juridique, commande publique, encadrement)	1,2 ETP à 50 % sur 6 mois	21 100 €
TOTAL DEPENSES			51 100 €
RECETTES EN € TTC	Fonds propres	20 %	10 220 €
	Subvention Agence de l'eau RMC	80 %	40 880 €
TOTAL RECETTES			51 100 €

Après concertation auprès des services concernés, il sera nécessaire, au terme de cette étude technique, de disposer d'autres éléments complémentaires, pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI : structuration et modalités d'exercice de la compétence, éléments financiers... ; une étude juridique devra donc être lancée, sur la base des conclusions de l'étude technique.

II. Budget prévisionnel, plan de financement et demande de soutien de l'Agence de l'eau

Au même titre que l'étude technique, l'étude juridique peut être soutenue financièrement par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Par ailleurs, le montant de l'étude technique est revu à la hausse, pour tenir compte de nouveaux éléments de contexte (périmètre de l'étude et niveau de rendus attendus).

Enfin, des évolutions sont enregistrées sur le taux de subventionnement (80 %) et l'assiette subventionnable pour le suivi des études (qui passe de 1,2 à 1,3 équivalent-temps plein (ETP)).

Dans ce contexte, il est proposé de modifier le budget prévisionnel de l'opération et de prendre en compte ces nouveaux éléments :

DEPENSES EN € TTC	Réalisation des études préalables		
	Technique (diagnostic du territoire)		40 000 €
	Juridique		15 000€
	Suivi de l'étude (salaires chargée de missions, secrétariat, finances, juridique, commande publique, encadrement)	1,3 ETP à 50 % sur 6 mois	23 000 €
TOTAL DEPENSES			78 000 €
RECETTES EN € TTC	Fonds propres	20 %	15 600 €
	Subvention Agence de l'eau RMC	80 %	62 400 €
TOTAL RECETTES			78 000 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du nouveau budget prévisionnel et du plan de financement des études préalables à la prise de compétence GEMAPI,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les aides financières disponibles, à leur meilleur taux, auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 MAI 2016

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0



Contrôle de légalité